Pour une autre école : l’enseignement hors contrat, par Monique Bousquet

écrit par Christine Tasin | 22 août 2012

L’enseignement privé hors contrat est en augmentation sensible en France . On compte aujourd’hui 488 écoles indépendantes déclarées auprès des Rectorat. Sur ces 488 établissements, 300 sont non confessionnels. Les cours vont de la maternelle au lycée avec classes préparatoires. On s’intéressera ici aux seuls établissement qui prennent en charge la scolarité totale de l’élève de la maternelle au baccalauréat .On ne s’intéressera donc pas aux établissement qui se spécialisent dans l’aide aux devoirs ou aux écoles de formation professionnelle.

Que signifie « école indépendante »?

Comme dans l’Education Nationale, ces écoles présentent leurs élèves aux examens nationaux du Brevet des collèges et du Baccalauréat. Elles suivent donc les programmes scolaires et les élèves doivent avoir acquis à 16 ans, le socle commun de compétences. Elles sont inspectées par l’Education Nationale tous les ans, si la scolarité est effectuée à la maison, tous les ans mais dans les faits tous les trois ans, pour les autres.

Si les programmes sont ceux de l’Education Nationale, la liberté de ces établissements réside dans le choix des enseignants, le choix des élèves, le nombre d’élèves par classe, les méthodes pédagogiques, les manuels, la fréquence et le mode d’évaluation .

La scolarité est payante. Chaque école pratique ses tarifs. A titre indicatif seulement:

: 400 euros / an pour un élève en maternelle

600euros/an en CP

900 euros/an en CM2

Pour un élève dans le secondaire : de 4500 à 7800 euros /an mais ces prix sont variables et les écoles peuvent pratiquer des tarifs dégressifs par famille.

A noter que l'Association Asseduscol-Solidarité, wwww.asseduscol.com, aide les familles qui souhaitent scolariser leurs enfants dans des établissements hors-contrat.

A noter aussi que les parents peuvent créer une école parentale tout comme il existe des crèches parentales: http://www.creer-son-ecole.com/index.php?page=1

Quels services proposent ces écoles?

Toutes ces écoles ont un site qui permet de se renseigner sur les méthodes choisies, les filières de baccalauréat, les langues enseignées, les options, le taux de réussite aux examens. De manière générale, outre une scolarité intra-muros, ces écoles peuvent proposer :

un enseignement à distance à temps plein, ou en complément d'une scolarisation dans l'Education Nationale.

des classes bilingues

des stages intensifs de remise à niveau ou perfectionnement

des aides aux devoirs

des cours d’été

Quels sont les parents intéressés par ce type de scolarité pour leurs enfants?

Les motivations sont variées.

Il existe une démarche déjà existante, un choix *a priori*, sans passage préalable par l’Education Nationale, de la part de parents qui recherchent une pédagogie particulière, type Montessori ou Steiner.

Certains ont le sentiment que leur enfant est particulier et doit bénéficier d’un enseignement non standard: enfants précoces, hyperactifs, dyslexiques par exemple.

Mais une démarche plus récente, qui explique sans doute l’accroissement du nombre d’établissements hors contrat, est le fait des déçus de l’Education Nationale:

ceux qui remettent en cause ses méthodes pédagogistes et veulent s’assurer que leur enfant apprendra à lire avec la méthode alphabétique et non globale ou semi-globale, ou qu’il fera des dictées, du calcul mental ; de manière générale , les parents qui reprochent à l’Education Nationale la baisse de niveau, et bien sûr, ceux qui redoutent son incapacité à assurer sa fonction de service public : grèves à répétition, discipline, insécurité.

Où trouver ces établissements?

Le guide Fabert permet de trouver des établissements dans la région de votre choix.

http://www.fabert.com/pages/librairie-science-education.php?n_1=71390&n_2=52466&pid=53005

Quelques liens utiles:

http://www.creer-son-ecole.com/index.php?page=1

http://www.enseignement-prive.info/enseignement_distance

http://www.lacropole.info/france-actualites-generales/233-anorama-des-ecoles-hors-contrat

Monique Bousquet, responsable Résistance républicaine du Languedoc Roussillon